

## Extrait de la réglementation Française - Division 240

### Matériel de sécurité obligatoire à bord de votre Open 570 ou de votre First Class 7.5 pour les Championnats de France Espoirs Glisse et Espoirs Solitaire et Equipage 2009.

MATERIEL REQUIS	CÔTIER 2 à 6 MILES D'UN ABRI Open 5.70	CÔTIER 2 à 6 MILES D'UN ABRI First Class 7.5
Equipement individuel de flottabilité	1 par personne à bord	1 par personne à bord
Moyen repérage lumineux	1 (ex : 1 lampe torche étanche en état de fonctionnement)	1 (ex : 1 lampe torche étanche en état de fonctionnement)
dispositif de repérage et d'assistance pour une personne tombée à l'eau (bouée fer à cheval avec feu à retournement ou flash light)	1 (bouée fer à cheval avec feu à retournement ou flash light)	1 (bouée fer à cheval avec feu à retournement ou flash light)
Moyen de remontée à bord	Palan de G.V.	Palan de G.V.
Miroir signalisation	1	1
moyen repérage sonore	1	1
Cône pour voilier faisant route au moteur	/	1
Boule mouillage	1	1
Mouillage complet	1	1
Feux rouge automatique à main	3	3
Dispositif de remorquage (Aussière)	1	1
dispositif d'assèchement (fixe ou mobile)	/	1 (Seau + pompe de cale)
Moyen mobile lutte incendie	1 seau	1 extincteur
Carte(s) navigation	1 carte de la zone	1 carte de la zone
Compas de route	1	1
Annuaire marées sauf méditerranée	1 (bloc marine de l'année)	1 (bloc marine de l'année)
Règlement prévention abordage, RIPAM	1 (bloc marine de l'année)	1 (bloc marine de l'année)
Document définissant le système de balisage	1 (bloc marine de l'année)	1 (bloc marine de l'année)

**CE MATERIEL DEVRA ETRE EN PARFAIT ETAT DE FONCTIONNEMENT AU MOMENT DU CONTROLE ET DURANT LE CHAMPIONNAT.**